



MAGE-UQAC

MU

MAGE-UQAC

CAHIER DES POSITIONS

Adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 27 mars 2018
Sous la supervision de Catherine Fortin, secrétaire générale



PRÉAMBULE

Le cahier des positions de MAGE-UQAC comprend l'ensemble des positions importantes et intemporelles de l'association. Celui-ci n'inclut donc pas, par exemple, les nominations sur les différents comités et instances, les montants versés sans récurrences, l'adoption d'ordres du jour et de procès-verbaux, etc. D'autres parts, les mentions de blâme et de félicitations ne se retrouvent pas dans le présent cahier car ces éléments sont considérés comme étant temporels.

De plus, le cahier de positions ne présente que les positions finales (donc après amendement) elles-mêmes, sans les considérants, la mention du résultat de vote, les proposeurs et appuyeurs, etc. Cependant, dans un souci d'histoire, les positions sont présentées avec l'instance et la date de la prise de décision, ainsi que classées, dans leur catégorie, chronologiquement.

Exemple de positions

Position prise en assemblée générale annuelle (AGA) le 8 décembre 2005 (15^{ème} position prise lors de l'instance)

AGA.05.12.08.015

Position finale

ADOPTÉE à majorité (ou à l'unanimité).

Position prise au conseil central ordinaire numéro 452 (12^{ème} position prise lors de l'instance)

CCO452.012

Position finale

ADOPTÉE à majorité (ou à l'unanimité).





TABLE DES MATIÈRES

Cahier des positions	Erreur ! Signet non défini.
Adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 24 octobre 2017...	Erreur ! Signet non défini.
Sous la supervision de Matthieu Cox, Président	Erreur ! Signet non défini.
PRÉAMBULE.....	0
Exemple de positions.....	1
TABLE DES MATIÈRES	2
Secrétariat général	4
Archives	4
Affaires financières et administratives.....	4
Ressources humaines	4
Affaires étudiantes	4
Festival étudiant	4
Baruqac.....	4
Violences à caractère sexuels.....	4
Affaires pédagogiques.....	5
Langue française.....	5
Dossier d'enseignement.....	5
Étudiants-Parents	5
Étudiants-chercheurs	8
Évaluation des enseignements.....	8
Droits des étudiants	8
Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).....	9
Bibliothèque	9
Postes de secrétaires.....	9
Affaires institutionnelles	10
Développement durable.....	10
Stationnement.....	10
Communication UQAC - Étudiants	10
Budget de l'UQAC.....	10
Levées de cours	10





Locaux d'associations	11
Organigramme de l'UQAC	11
FIO	11
Frais de scolarité.....	11
Financement des universités.....	11
Services de l'université.....	13
Sport universitaire	14
Affaires externes	14
Affaires municipales	14
Affaires régionales.....	18
Affaires provinciales	19
Affaires fédérales	20
Affaires sociétales et syndicales.....	20
Communications.....	21
Publicité entrepreneuriale et sur le crédit	21
Services.....	22
Développement durable.....	22





SECRETARIAT GÉNÉRAL

Archives

CCO479.029

Il est RÉSOLU que les archives des associations modulaires soient centralisées au sein des archives du MAGE-UQAC.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

CCO495.005

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique l'abolition de tout « cup » à café non réutilisable dans les Pavillons de l'UQAC.

Adoptée à la majorité

RESSOURCES HUMAINES

Aucune position

AFFAIRES ÉTUDIANTES

Festival étudiant

CCO496.007

Il est RÉSOLU que fasse partie des obligations du comité organisateur du Festival étudiant la résolution suivante:

Le cahier des activités, comprenant l'horaire, la description des activités ainsi que le nombre de participants, doit être remis aux associations trois (3) semaines avant le début du Festival étudiant.

Adoptée à la majorité

Baruqac

CCO507.017

Il est RÉSOLU que le prix maximal du prix d'entrée au Baruqac soit de maximum 5 \$ peu importe qui organise la soirée, et que si l'association veut charger plus de 5 \$, elle doit en faire la demande au conseil central.

Adoptée à la majorité

Violences à caractère sexuels

CCO525.014

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne contre les violences à caractère sexuel.

Adoptée à l'unanimité





AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

Langue française

CCO455.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC veille à valoriser la maîtrise de la langue française chez les étudiants de l'UQAC.

Adoptée à l'unanimité

Dossier d'enseignement

CCO485.016

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique que l'UQAC favorise l'utilisation du « dossier d'enseignement » pour tout son personnel enseignant.

Adoptée à l'unanimité

Étudiants-Parents

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande à l'UQAC d'établir un système de recensement efficace des étudiants-parents.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande à l'UQAC de remettre en place le sondage PROSPERE afin de pouvoir établir des statistiques fiables par rapport à sa clientèle étudiante.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande la mise en place d'un sondage et de l'analyse de celui-ci ayant comme but de dresser le portrait type du parent-étudiant.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la mise en place de plus d'offres de cours de jour par l'UQAC.

Adoptée à l'unanimité





CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la mise en place d'un système de réglementation en lien avec la gestion des congés de parentalité et les demandes reliées à des raisons familiales.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que l'UQAC favorise la distribution des stages obligatoires pour les étudiants-parents en priorisant la proximité du lieu de stage et du domicile de l'étudiant.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que l'UQAC reconnaisse le statut d'étudiant temps plein aux étudiants-parents le désirant et inscrits à temps partiel afin que ceux-ci puissent être éligibles aux mêmes avantages, telle l'aide financière, les bourses et les emplois étudiants.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC mette en place différentes bourses spécialisées pour les parents-étudiants et pour les retours aux études et qui ne sont pas nécessairement axées sur l'implication ou l'excellence scolaire.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande au gouvernement de verser à toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant une prestation de base pendant le congé de maternité, et ce, peu importe son occupation.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la mise en place d'un service d'aide par un psychologue et un travailleur social dans les Services aux étudiants.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la mise en place de places de stationnements réservées pour les femmes enceintes à l'UQAC.





Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la mise en place de tables à langer à l'UQAC.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la mise en place d'une salle d'allaitement à l'UQAC.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la mise en place d'un local aménagé sous forme d'une halte-répits où les parents pourraient étudier en présence de leurs enfants.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC élabore un menu pour enfants à la Cantine du SAGE.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la mise en place d'une Halte-Garderie à horaire atypique ouverte selon les plages de cours offertes à l'UQAC.

- a. Que cette Halte-Garderie offre le service de jour aux enfants d'âge préscolaire et le service de soir également aux enfants d'âge primaire.
- b. Que cette Halte-Garderie offre un service d'aide aux devoirs de soir pour les enfants d'âge primaire.
- c. Que cette Halte-Garderie ait un accès à une salle de bain, à une laveuse et une sècheuse et à une cour extérieure.
- d. Que cette Halte-Garderie offre des activités en collaboration avec le Pavillon sportif.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC, en cas de signature d'entente avec l'UQAC pour la mise en place d'une Halte-Garderie sur le campus universitaire, procède à





l'embauche de ressources d'un directeur à temps plein et permanent pour la Halte-Garderie.

Adoptée à l'unanimité

Étudiants-chercheurs

CCO419.007

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC prenne position sur le respect et l'application des règlements et des politiques relatives aux ententes spécifiques et contrats de recherche des étudiants.

Adoptée à l'unanimité

Évaluation des enseignements

CCO485.018

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique que l'UQAC mette en branle un processus de valorisation pour les professeurs et chargés de cours ayant obtenu un bon résultat lors de l'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

CCO485.019

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique que les résultats de l'évaluation des enseignements soient accessibles aux membres du conseil de module.

Adoptée à l'unanimité

Droits des étudiants

CCO445.004

Il est RÉSOLU que soit donné un accord de principe sur la correction anonyme au MAGE-UQAC, afin que ce dernier poursuive les démarches prévues au plan d'action annuel.

Adoptée à l'unanimité

CCO503.033

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne contre les coupes de la recherche en environnement.

Adoptée à l'unanimité

CCO517.005

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique une compensation financière des stages en enseignement.

Adoptée à l'unanimité





CCO530.005

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC soit en faveur et lutte pour la rémunération de tous les stages.

Adoptée à l'unanimité

Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

CCO447.008

Il est RÉSOLU que le conseil central se positionne contre le processus qui a mené à l'adoption de la politique sur l'usage des portables et cellulaires en classe.

Adoptée à l'unanimité

CCO475.007

Il est RÉSOLU le MAGE-UQAC soit en défaveur du retrait des trois propositions suivantes dans la politique institutionnelle d'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les salles de cours :

6.2-Retrait de la phrase :

«après entente entre les étudiants»

6.2-Retrait de la phrase :

Il est de la responsabilité de l'enseignant de discuter avec ses étudiants que l'utilisation des TIC dans sa salle de classe ne peut se faire qu'à des fins pédagogiques. Les autres formes d'utilisation pouvant être potentiellement une source de distraction pour le professeur ou les autres étudiants.

8-Retrait du paragraphe :

«Dans l'éventualité où un étudiant ne respecterait pas les présentes règles d'utilisation, l'enseignant devra en discuter avec lui soit lors du cours ou après. Les raisons supportant les présentes règles d'utilisation des TIC peuvent aider à la discussion.»

Adoptée à l'unanimité

Bibliothèque Postes de secrétaires

CCO509.024

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique l'augmentation des ressources dédiées au maintien des postes de secrétaires ou au rétablissement de ces postes pour les programmes qui les ont perdus.





Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

Développement durable

CCO479.016

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC entreprenne le lancement d'une campagne de désinvestissement institutionnel à l'UQAC dans les projets pétroliers, où de tels projets ne sont pas déjà mis sur pied.

Adoptée à l'unanimité

CCO509.015

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne en faveur d'une plus grande interdisciplinarité au sein de l'UQAC, dans le but de travailler mieux ensemble en synergie et de donner l'exemple.

Adoptée à l'unanimité

Stationnement

AGO14.10.27.013

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC soit contre l'augmentation des frais de vignette de stationnement supérieure à une indexation à l'indice des prix à la consommation (IPC) au Québec de l'année en cours.

Adoptée à la majorité

Communication UQAC - Étudiants

CCO419.013

Il est RÉSOLU que soit confié à l'exécutif le mandat d'effectuer les démarches nécessaires afin de s'assurer de l'efficacité du transfert de l'information de l'UQAC, notamment par l'envoi d'un seul avis à la communauté, contenant l'ensemble des points importants, par semaine.

Adoptée à l'unanimité

Budget de l'UQAC

AGO14.10.27.011

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne contre toutes coupes en lien direct avec l'enseignement, la recherche et les Services aux étudiants.

Adoptée à l'unanimité

Levées de cours

AGA.13.01.15.011

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC exige que l'UQAC consente à lever les cours lors des assemblées générales du MAGE-UQAC.





Adoptée à la majorité

Locaux d'associations

CCO473.008

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC s'oppose à tout blocage de locaux d'associations pour quelque raison que ce soit.

Adoptée à la majorité

Organigramme de l'UQAC

CCO485.021

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se prononce pour l'abolition du poste de vice-recteur aux affaires étudiantes et secrétaire général.

Adoptée à majorité

FIO

AGA14.03.25.012

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC s'oppose à toute hausse de frais institutionnels obligatoires.

Adoptée à l'unanimité

Frais de scolarité

AGS15.02.03.006

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC soit en faveur de la gratuité scolaire.

Adoptée à la majorité

Financement des universités

CCO489.011

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique que la grille de financement actuelle soit révisée entièrement par un comité incluant au moins un quart de postes étudiants.

Adoptée à la majorité

CCO489.011

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique que les règles touchant les différentes enveloppes de financement des universités soient révisées afin de permettre, à un pourcentage à définir, les transferts interfonds du fonds d'immobilisation au fonds de fonctionnement des universités dites de régions.

Adoptée à la majorité





CCO489.011

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la bonification des règles liées au fonds de fonctionnement des universités par l'ajout d'une règle obligeant l'université à contribuer au moins au double du montant déboursé par les étudiants via les frais institutionnels obligatoires et par l'ajout de règles faisant que les dépenses liées aux salaires des cadres ne puissent être supérieures à un pourcentage à définir des dépenses des employés, des professeurs et des chargés de cours.

Adoptée à la majorité

CCO489.011

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique que les FIO soient dorénavant présentés selon une classification uniforme dans tout le réseau universitaire.

Adoptée à la majorité

CCO489.011

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la modification de la grille de financement actuelle afin d'obliger le financement externe du réseau à donner un pourcentage à définir, de l'investissement total à la recherche fondamentale, et ce sur des sommes.

Adoptée à la majorité

CCO489.011

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique l'augmentation de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) afin d'inclure une portion pour le financement de l'éducation supérieure, que ce fonds soit renommé afin d'y inclure cette réalité et que les exemptions à ce fonds soient modifiées afin que soient exemptées les PME.

Adoptée à la majorité

AGS15.02.03.003

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne en faveur d'une révision de l'AFE qui mettrait l'emphase sur les bourses.

Adoptée à la majorité

AGS15.02.03.003

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC s'oppose à la gestion actionnariale des universités.

Adoptée à la majorité

AGS15.02.03.003





Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC dénonce la présence d'acteurs socioéconomiques sur les conseils d'administration des universités.

Adoptée à la majorité

AGS15.02.03.003

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC prône une révision de la formule de financement des universités dans une perspective d'équilibrer les sommes dédiées entre les fonds de fonctionnement, de recherche et d'immobilisation.

Adoptée à la majorité

AGS15.02.03.003

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC prône une augmentation des transferts fédéraux en éducation post-secondaire.

Adoptée à la majorité

AGS15.02.03.003

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC prône un refinancement des fonds de fonctionnement des universités québécoises.

Adoptée à la majorité

AGS15.02.03.003

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC considère l'éducation comme un bien immatériel et s'oppose à sa commercialisation, notamment dans le cadre d'établissement de classement.

Adoptée à la majorité

Services de l'université

CCO496.006

Il est RÉSOLU que le MAGE UQAC revendique un accès à la piste de course et au gymnase gratuit pour tous les étudiants à temps partiel.

Adoptée à l'unanimité

CCO509.010

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC travaille à augmenter la disponibilité et l'accessibilité des services d'aide aux étudiants en situation de handicap HDAA.

Adoptée à l'unanimité





Sport universitaire

CCO525.013

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC se positionne en faveur de l'instauration, par l'institution, d'un programme d'encadrement financier pour le sport universitaire et que celui-ci n'implique pas une compensation financière étudiante.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES EXTERNES

CCO492.016

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC se positionne contre toutes les mesures d'austérité proposées par le gouvernement.

Adoptée à la majorité

CCO492.018

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC dénonce le caractère idéologique des politiques budgétaires appliquées par le présent gouvernement.

Adoptée à l'unanimité

CCO462.012

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC se positionne contre l'idée d'abolir tout crédit d'impôt voué à l'éducation.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC dénonce les actes de violence gratuits des policiers et les pratiques d'arrestations discriminatoires et en souricière.

Adoptée à l'unanimité

Affaires municipales

CCO477.022

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC sensibilise ses membres à l'importance d'aller voter et revendique la mise en place d'un bureau de scrutin dans l'université.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC demande que l'indépendance et l'autonomie du conseil jeunesse soient accordées par le conseil municipal.





Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC demande que des efforts soient entrepris de la part du conseil municipal pour prendre davantage en compte l'opinion des jeunes dans leur processus décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC dénonce tous règlements municipaux qui limitent la liberté d'expression.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC demande que Saguenay investisse pour le développement d'un réseau de pistes cyclables qui permettent de se rendre aisément aux institutions scolaires ainsi qu'aux centres commerciaux.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC demande que Saguenay augmente les passages piétonniers aux intersections et les traverses de piétonniers près des institutions scolaires et des centres commerciaux.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC demande que Saguenay développe une campagne pour sensibiliser les automobilistes à être prudents et patients envers les personnes qui circulent en vélo et à pied.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC demande que Saguenay analyse avec sérieux la possibilité de se doter d'un service de vélo libre-service.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC recommande que Saguenay réalise une étude pour évaluer les secteurs qui représentent des gisements de population au niveau du transport en commun et déterminer les moments de la journée où le service est le plus nécessaire.





Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande que Saguenay prenne en considération les résultats de l'étude des gisements de population au niveau du transport en commun et adapte le service de transport en commun en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande que Saguenay maintienne les cartes tarifaires étudiante et adulte et en fasse la promotion.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande que Saguenay bonifie l'offre de service de transport en commun la fin de semaine.

Adoptée à l'unanimité

CCO485.022

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande que Saguenay voie à l'implantation de projets pilotes en matière de collecte de matières organiques dans des quartiers urbains, semi-urbains et ruraux.

Adoptée à majorité

CCO485.023

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande que Saguenay réalise ses engagements, prenne ses responsabilités et mette en place une collecte des matières compostables sur tout le territoire de la Saguenay.

Adoptée à majorité

CCO479.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande que soit fait l'état des lieux de la pollution lumineuse à Saguenay.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC recommande que l'état des lieux de la pollution lumineuse soit inclus dans la démarche du Plan de développement durable de Saguenay.





Adoptée à l'unanimité

CCO479.004

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC recommande que soit effectué un reboisement dans les secteurs identifiés comme étant des îlots de chaleur à Saguenay.

Adoptée à l'unanimité

CCO490.007

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC revendique l'implantation du laissez-passer universel pour les étudiants.

Adoptée à l'unanimité

CCO490.007

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC revendique le remplacement progressif de la flotte de la STS par des véhicules hybrides ou électriques.

Adoptée à l'unanimité

CCO490.007

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC revendique l'adoption de politiques municipales afin d'encourager l'établissement de nouveaux arrivants et de nouvelles familles, notamment pour les étudiants universitaires ayant fait leur parcours à l'UQAC.

Adoptée à l'unanimité

CCO490.007

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC revendique que Ville de Saguenay sensibilise sa population afin de favoriser l'intégration culturelle des immigrants.

Adoptée à l'unanimité

CCO490.007

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC revendique la bonification du nombre d'emplois étudiants saisonniers et non saisonniers à Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité

CCO490.007

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC revendique la bonification du support aux PME de Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité





CCO490.007

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique la mise en place d'un programme de soutien financier au milieu communautaire à Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité

CCO520.012

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC demande à Ville de Saguenay de se doter d'une politique de développement durable.

Adoptée à l'unanimité

CCO520.014

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique que la Ville de Saguenay offre plus de stages rémunérés aux étudiants de l'UQAC.

Adoptée à l'unanimité

CCO520.015

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique que la Ville de Saguenay mette des normes en place afin que Saguenay soit une municipalité nourricière et permette les poulaillers en ville.

Adoptée à l'unanimité

Affaires régionales

CCO398.015

Que le MAGE-UQAC se positionne en faveur d'un processus d'embauche transparent, équitable et digne d'une saine gouvernance pour une organisation dont le budget de fonctionnement provient en majorité de fonds publics tels que le Regroupement Action Jeunesse.

Adoptée à l'unanimité

CCO515.009

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne contre le projet Énergie Saguenay promu par GNL Québec.

Adoptée à l'unanimité

CCO515.010

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC appelle la société civile à se mobiliser contre le projet Énergie Saguenay.

Adoptée à l'unanimité suite au vote





Affaires provinciales

CCO369.015

Que le conseil central se prononce contre le dégel des frais de scolarité.

Adoptée à l'unanimité

CCO421.015

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC s'exprime en faveur d'une pluralité de sources d'informations de type journalistiques au Québec.

Adoptée à l'unanimité

CCO485.025

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC prône en faveur que toute organisation étudiante provinciale soit invitée lors de négociation avec le gouvernement.

Adoptée à la majorité

CCO479.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC demande que le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* crée un comité d'analyse portant sur la *Loi sur les cités et villes* afin d'en améliorer la démocratie et l'éthique municipale.

Adoptée à l'unanimité

CCO479.014

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC exprime son opposition à l'importation au Québec de sables bitumineux, traités ou non.

Adoptée à la majorité

CCO485.029

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne pour que le traitement des plaintes à la Régie du logement, pour toutes les causes urgentes (celles impliquant la santé et la sécurité), soient entendues à l'intérieur de 72 heures et que toutes les autres causes soient entendues sur la base du « premier arrivé, premier servi » et ce dans un délai de trois mois à la Régie du logement.

ADOPTÉE à l'unanimité

CCO486.004

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne pour le rehaussement de la formation de la relève infirmière.

Adoptée à la majorité suite au vote





CCO500.009

Il est RÉSOLU que soit revendiqué que l'emplacement du bureau de l'Association Nationale soit situé à Québec.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.009

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC dénonce toutes coupes gouvernementales ayant un impact négatif sur la qualité de l'enseignement à tous niveaux.

Adoptée à l'unanimité

CCO514.008

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC revendique que l'argent provenant de l'abolition des crédits d'impôt pour l'achat de matériel scolaire serve à bonifier le programme d'aide financière aux études.

Adoptée à l'unanimité

CCO527.007

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se positionne en faveur du salaire à 15 \$ considérant une hausse progressive sur cinq ans sous conditions de faire des revendications pour que le gouvernement subventionne les organismes directement touchés par l'augmentation salariale.

Adoptée à majorité

Affaires fédérales

AGA.13.01.15.012

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC signifie son appui à *Idle no more*, mouvement luttant pour les droits et le respect des peuples autochtones.

Adoptée à l'unanimité

Affaires sociétales et syndicales

CCO448.011

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC appuie les efforts de Nez Rouge dans la lutte à la prévention de l'alcool au volant et en fasse la promotion auprès de ses membres.

Adoptée à la majorité

CCO479.015

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC se prononce pour tout effort entrepris pour réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, faisant en soit que le transport du pétrole dans nos communautés ne soit plus nécessaire.





Adoptée à l'unanimité

CCO490.026

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC appuie l'ensemble des syndicats régionaux, pourvu que les revendications desdits syndicats soient en respect des valeurs et des positions du MAGE-UQAC.

Adoptée à la majorité

CCO493.008

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC revendique l'application de politiques budgétaires alternatives, qui ne nuisent pas à la qualité de vie des citoyens et qui n'occasionnent pas l'augmentation des disparités sociales.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.010

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC appelle l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation à dénoncer les présentes coupes et à prendre les actions nécessaires pour manifester leurs mécontentements.

Adoptée à l'unanimité

CCO493.011

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC adopte la proposition sur le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire.

Adoptée à l'unanimité

CCO520.013

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC milite pour encourager les femmes dans le but d'avoir une meilleure représentation de celles-ci sur la scène politique.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

Publicité entrepreneuriale et sur le crédit

CCO439.020

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC voit à limiter ou interdire la publicité et la sollicitation sur le crédit dans les murs de l'UQAC.

Adoptée à l'unanimité





CCO485.027

Il est RÉSOLU que toute conférence proposée par une institution financière soit exclue des positions du MAGE-UQAC sur le crédit, en autant que le but de la dite conférence soit informatif.

Adoptée à l'unanimité

CCO485.026

Il est RÉSOLU que l'emphase soit mise sur la promotion de l'entrepreneuriat plutôt que sur la grande industrie.

Adoptée à l'unanimité

SERVICES

Développement durable

CCO485.028

Il est RÉSOLU que le MAGE-UQAC adopte un virage « vert » écologique afin de réduire les déchets au strict minimum de SAGE.

Adoptée à l'unanimité

